



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE A L'APPRENTISSAGE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Objectif de l'aide :

Cette aide vise à soutenir les entreprises et collectivités qui recrutent des apprentis. Elle offre un soutien financier pour faciliter l'intégration des apprentis dans le monde du travail.

Montant de l'aide :

- **3 000 €** pour les contrats de deux ans ou plus ;
- **1 500 €** pour les contrats d'une durée d'un an ;
- **750 €** pour les contrats de + 6 mois.

Dénomination de l'employeur :

N° de Siret du siège social :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel :

Nombre de salariés de l'entreprise (tous Ets confondus, SIREN identique) :

Nom et prénom de l'apprenti :

Diplôme visé par l'apprentissage :

Date du début d'exécution du contrat : Date de Fin de Contrat :

Durée du Contrat :

Contrat 6 mois

Contrat 1 an

Contrat 2 ou 3 ans

Je soussigné(e) , représentant(e) légal(e) de la structure portant l'apprenti, certifie que les informations fournies et les documents annexés sont exacts.

Fait à : Tampon et Signature :

Le :

Conditions d'éligibilité :

- Les entreprises doivent avoir **moins de 50 salariés** (ce seuil ne s'applique pas aux collectivités),
 - L'organisme ne doit pas être en cours de procédure collective,
 - L'organisme ne peut pas avoir plus de **5 contrats aidés en cours**,
 - Le contrat doit avoir commencé **au maximum 6 mois** avant la demande d'aide,
 - Les avenants de prolongation de contrat ne sont pas éligibles.
-

Modalités de versement :



- Pour tous les contrats : le versement s'effectue après la transmission des pièces justificatives au service finances de la Communauté de communes.
 - La demande de versement doit se faire dans les 6 mois suivants la fin du contrat, sinon, l'aide sera caduque.
-

Pièces à fournir avec le formulaire pour l'instruction du dossier :

- Contrat(s) d'apprentissage signé(s) par toutes les parties,
 - Justificatif du nombre de salariés (pour les entreprises uniquement, prouvant qu'il y a moins de 50 salariés),
 - RIB de l'entreprise ou de la collectivité,
 - Extrait K-BIS (datant de moins de trois mois),
 - Attestation de régularité fiscale et sociale (datant de moins de 3 mois).
-

Pièces à fournir pour le versement de l'aide (au terme du contrat) :

- Attestation de régularité fiscale et sociale datant de moins de 3 mois,
- Dernier bulletin de salaire de l'apprenti.